

LICENCE PROFESSIONNELLE – Tourisme et loisirs sportifs (mention nationale)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

Analyse de marché dans le domaine du tourisme et des loisirs sportifs

Conception de produits ou services dans le secteur du tourisme et/ou des loisirs sportifs

Promotion de produit, service ou activité dans le domaine du tourisme sportif

2. Référentiel de compétences

Compétences transversales

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

Développer une argumentation avec esprit critique.

Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Compétences spécifiques

Analyse de marché dans le domaine du tourisme et des loisirs sportifs :

Etudier un marché touristique et de loisirs.

Etudier une faisabilité (ressources, contraintes).

Projeter un plan de rentabilité.

Identifier les équipements ou services nécessaires à un développement touristique ou de loisirs.

Conception de produits ou services dans le secteur du tourisme et/ou des loisirs sportifs :

Evaluer les motivations et attentes des publics potentiels.

Structurer une offre de produit répondant à la valorisation du territoire.

Etablir un plan de financement et d'équipement.

Etablir un projet et les actions de ce projet.

Mettre en œuvre et faire le suivi de l'ensemble des actions.

Communiquer et collaborer avec des élus, des financeurs et des directions territoriales.

Conseiller sur les activités supports en relation avec les projets.

Promotion de produit, service ou activité dans le domaine du tourisme sportif :

Conception et pilotage de plan de communication.

Choix des supports de promotion et de vente.

Coordination des équipes.

Adaptation des plans de marketing.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.